

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

2023 - 2027



ÉDITORIAL INTRODUCTION INDICATEURS CLÉS GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PLAN

P3
P4
P9
P11

axe 1 P12

SOLIDARITÉ :
LE GRAND ANNECY
S'ENGAGE POUR
UNE SOCIÉTÉ PLUS
INCLUSIVE.

- **Fiche n° 1 :** Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- **Fiche n° 2 :** Agir pour la santé et le bien-être de tous.
- **Fiche n° 3 :** Promouvoir l'économie sociale et solidaire.
- **Fiche n° 4 :** Agir contre les discriminations et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

axe 2 P28

ÉCOLOGIE :
LE GRAND ANNECY
S'ENGAGE DANS
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE.

- **Fiche n° 5 :** Diminuer l'empreinte carbone et énergétique de nos achats et préserver les ressources naturelles.
- **Fiche n° 6 :** Favoriser l'économie circulaire.



axe 3 P36

TERRITOIRES :
LE GRAND ANNECY
S'ENGAGE POUR
LES PME ET TPE
ET PARTICIPE AU
DÉVELOPPEMENT
DES FILIÈRES.

- **Fiche n° 7 :** Rendre la commande publique visible et attractive / simplifier la vie des TPE et PME / faire de la commande publique un vecteur de dynamisation du territoire au profit des TPE et PME.
- **Fiche n° 8 :** Mieux connaître les fournisseurs et orienter la politique achat vers l'innovation et les filières, notamment du territoire / accompagner les TPE et PME pour faire face aux grandes transitions.

axe 4 P44

ÉCONOMIE :
LE GRAND ANNECY
S'ENGAGE DANS LA
SOBRIÉTÉ.

- **Fiche n° 9 :** Optimiser le besoin et rationaliser ou mutualiser.
- **Fiche n° 10 :** Développer la performance des achats.

ÉDITORIAL

Avec 60 millions d'achats annuels, le Grand Annecy est un acteur essentiel de la commande publique sur notre territoire. Soucieuse de sa responsabilité sociale et environnementale, notre agglomération a décidé de se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement responsables (SPASER) pour la période 2023-2027.

Ce SPASER est le résultat d'un travail de fond mené en concertation avec l'ensemble des élus, services et acteurs économiques concernés, pour construire un document constitué de 93 actions concrètes qui permettent de penser différemment l'acte d'achat.

Ce document s'appuie sur les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), et contribue à la réalisation de notre Pacte pour le Climat, épine dorsale de la transition environnementale de notre territoire.

Il s'articule autour de 4 axes qui permettent de décliner nos ambitions en matière de commande publique et d'achat responsable. Avec ce SPASER, le conseil communautaire et les services du Grand Annecy s'engagent ainsi à :

- Construire un territoire plus inclusif en soutenant les acteurs de l'insertion,
- Être acteurs de la transition écologique en diminuant l'empreinte carbone de nos achats,
- Soutenir les TPE et PME dans leur accès aux marchés publics,
- Réaliser des économies dans nos dépenses en travaillant la performance et l'optimisation.

Cette nouvelle approche passera par la mise en place de formations et d'accompagnements spécifiques qui permettront à chacun des acteurs concernés de s'insérer dans cette nouvelle démarche qui vise à associer développement économique et transition environnementale.

Nous sommes ainsi tous engagés pour préserver notre territoire et ses habitants.

Les agents et élus de l'Agglomération du Grand Annecy



annexe 1 : RÉALISER UN ACHAT DURABLE annexe 2 : LISTE DES SIGLES UTILISÉS

P53
P55

INTRODUCTION

L'article 13 de la loi sur l'économie sociale et solidaire (31 juillet 2014), modifié par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) a instauré l'obligation, pour les collectivités réalisant plus de 100 millions d'euros d'achats annuels, d'adopter et de publier un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**.

Le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 a abaissé ce seuil, à compter du 1er janvier 2023, à 50 millions d'euros, afin de créer une véritable dynamique au niveau local en faveur des achats durables.



DÉFINITION DE L'ACHAT PUBLIC DURABLE

D'après le troisième Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAD 2022-2025) sorti en mars 2022, un achat public durable est un achat public :

- **Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;**
- **Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;**
- **Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;**
- **Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.**

Depuis quelques années, de multiples textes ont été introduits par le législateur créant de nouvelles obligations à respecter en matière d'achats durables. Le SPASER constitue un moyen de déployer une stratégie visant à la réalisation de ces objectifs.

à TITRE D'EXEMPLES

- **La loi AGECE (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire)** de février 2020 qui oblige les collectivités locales, depuis le 1er janvier 2023, à procéder à des acquisitions de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées et vise 10 % d'emballages réemployés pour 2027.
- **La loi Climat et Résilience** de 2021 qui impose l'intégration, au plus tard en août 2026, de dispositions sociales et environnementales dans les marchés publics (spécifications techniques, critères d'attribution et conditions d'exécution).
- **La loi d'orientation des mobilités** de 2019 qui vise à réduire l'empreinte environnementale des transports.
- **La loi de 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique** qui prévoit que les acheteurs doivent prendre en compte depuis le 1er janvier 2023 un indice de réparabilité dans leurs achats de produits numériques et un indice de durabilité à compter du 1er janvier 2026.
- Les nouveaux CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) de 2021 qui systématisent l'inclusion de clauses environnementales.
- Le décret de 2022 qui supprime la faculté de sélectionner les offres sur la base du critère unique du prix. Désormais, si les acheteurs souhaitent choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un seul critère, celui-ci devra nécessairement être le coût global à condition que ce coût prenne en compte les caractéristiques environnementales des offres, notamment le coût du cycle de vie.
- **Le PNAD (Plan National pour des Achats Durables) 2022-2025**, non contraignant, qui donne une feuille de route pour l'ensemble des acheteurs et se donne pour objectifs d'atteindre d'ici 2025, 100 % de marchés notifiés avec au moins une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale.

Tel que défini par l'article L2111-3 du Code de la Commande Publique, ce schéma « détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handi-capés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire ».

Il est rendu public notamment par une mise en ligne sur le site internet de la collectivité et doit comporter des objectifs et des indicateurs précis publiés régulièrement sur les achats socialement et écologiquement responsables réalisés.

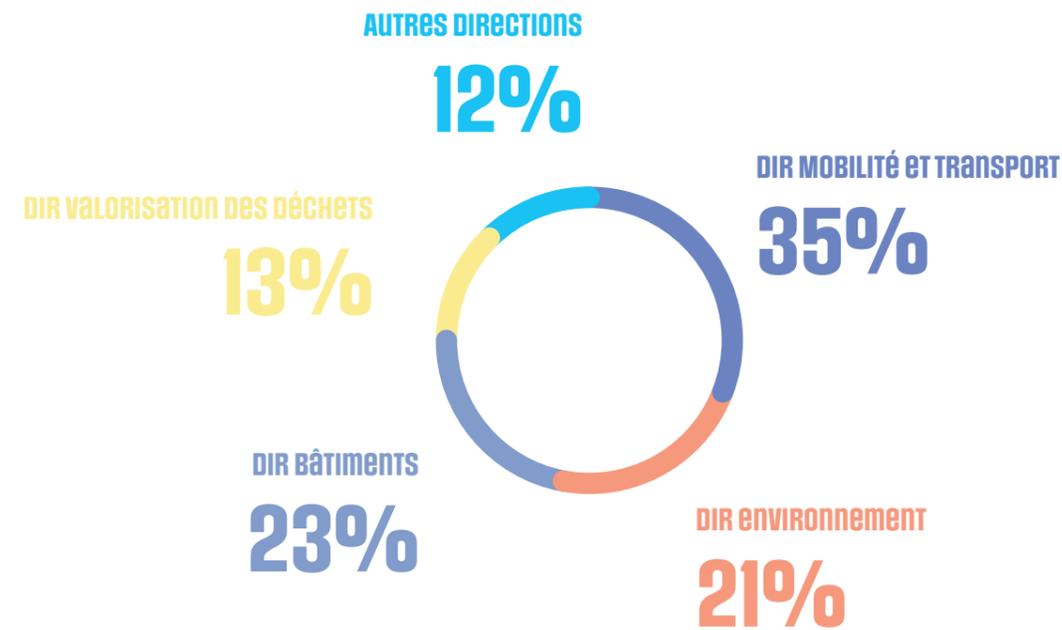


Avec près de 60 millions d'euros d'achats annuels (qui recouvrent les achats de fournitures, travaux et services nécessaires à la mise en œuvre de ses principales compétences (mobilité et transports, déchets et eau potable, développement économique et tourisme, aménagement du territoire) et près de 130 marchés publics formalisés lancés tous les ans, le Grand Anancy est conscient du levier stratégique que représente la commande publique et des opportunités d'actions et d'insertion dans ses actes d'achat de clauses à caractère social et environnemental.

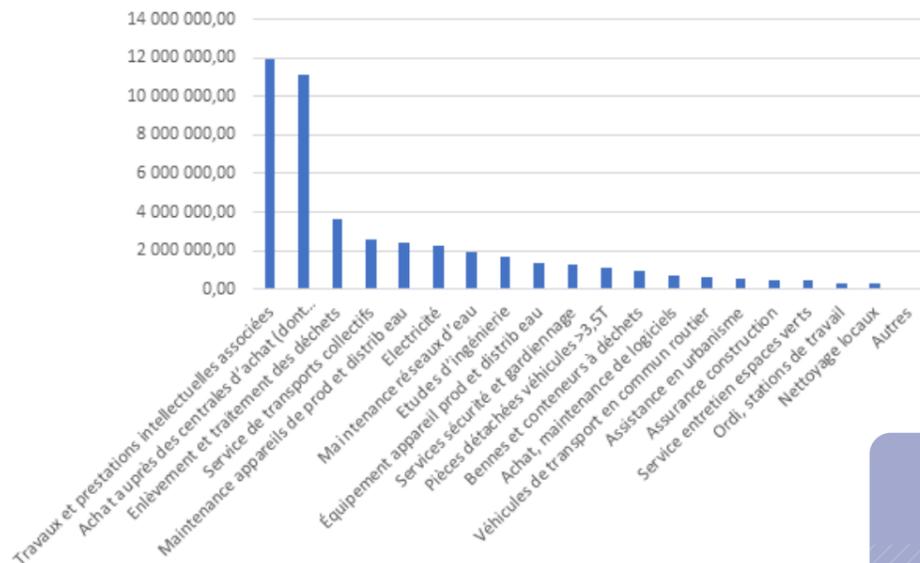


L'ACHAT DU GRAND ANANCY (SOURCE CARTOGRAPHIE 2020)

Répartition des DEPENSES achat entre directions :



PRINCIPAUX SEGMENTS D'ACHATS :



Le Grand Anancy souhaite donc structurer sa politique achat au service de ses ambitions politiques à travers un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) promouvant un **achat public durable** qui concourt à la protection de l'environnement, au bien-être et à la santé, à l'économie sociale et solidaire et à la transition de l'ensemble des acteurs concernés.

Ce Schéma s'inscrit dans les **politiques publiques** et les démarches engagées par le Grand Anancy : **pacte pour le climat, plan de mobilité, plan alimentaire territorial, projet de territoire...**

Il se veut donc un **document stratégique, global et transversal** qui gouvernera l'ensemble de la politique achat du Grand Anancy et qui a vocation à créer un effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux, ainsi qu'auprès des partenaires et satellites du Grand Anancy (Centre Intercommunal d'Action Sociale, Office du tourisme).

Le SPASER du Grand Anancy se décline autour des **4 axes prioritaires** suivants :

axe 1

SOLIDARITÉ :
FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE.

axe 2

ÉCOLOGIE :
PARTICIPER AU TRAVERS DE LA COMMANDE PUBLIQUE À LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ET L'ÉNERGIE NOTAMMENT RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES, PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES SOLS ET PAYSAGES ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

axe 3

TERRITOIRES :
DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES PME/TPE ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES COMPATIBLES AVEC NOS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX.

axe 4

ÉCONOMIE :
S'ENGAGER DANS LA SOBRIÉTÉ ET TRAVAILLER SUR LE JUSTE BESOIN POUR UN ACHAT PERFORMANT.



Chaque axe est décliné en fiches-projets ; chaque fiche étant associée à un ou plusieurs **Objectifs de Développement Durable (ODD)** définis par l'ONU dans l'agenda 2030, et déclinée en objectifs et actions spécifiques à mener.

FOCUS ODD (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La définition du développement durable, fixée sous l'égide de l'ONU en 1992, repose sur trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'ONU a défini 17 objectifs de développement durable pour 2030. Ces objectifs ne sont pas figés et sont nécessairement liés à l'objet du marché et évoluent avec les politiques publiques.

Quelques exemples :

- Promouvoir l'économie circulaire, prévenir les déchets, réduire le gaspillage,
- Promouvoir l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
- Réduire l'impact climatique, énergétique, la gestion de l'eau, la pollution de l'air,
- Protéger la biodiversité, limiter la déforestation,
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes, les droits de l'Homme,
- Garantir une rémunération équitable,
- Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.

Source : Guide Achats responsables, la DAJ des Ministères économiques et financiers, 2022, pp. 5-6



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce 1er schéma sera l'occasion de viser plus précisément les ODD 1, 3, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Les indicateurs clés ci-après feront, quant à eux, l'objet d'une communication régulière sur le site du Grand Annecy.

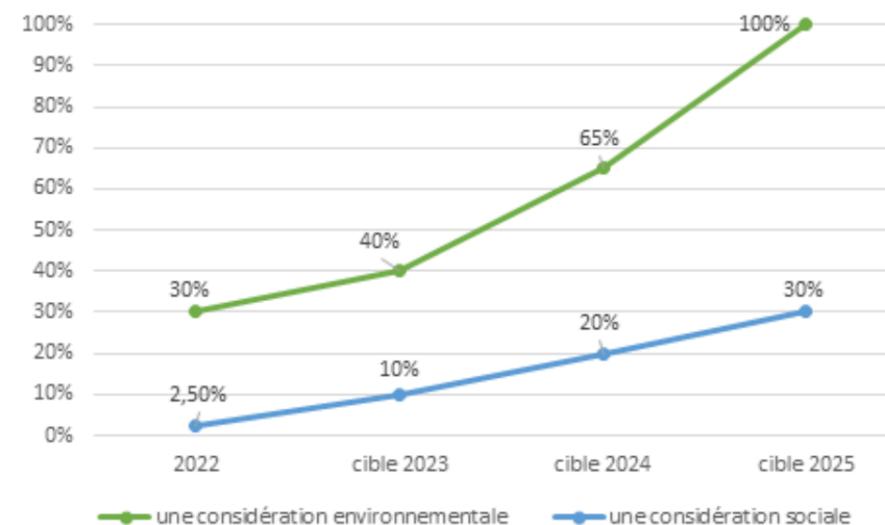
LES INDICATEURS CLÉS 2022



OBJECTIFS PROGRESSIFS POUR ATTEINDRE LA CIBLE EN 2025

- 100 % des marchés notifiés intègrent une dimension environnementale,
- 30 % des marchés notifiés comportent une dimension sociale.

selon l'échéancier suivant (basé sur les propositions du PNAD et s'inscrivant en tout état de cause dans le cadre plus global des obligations de la loi climat et résilience).



ÉLABORATION DU SPASER

Pour permettre l'élaboration d'un **SPASER fédérateur, pragmatique**, et au plus près des pratiques des services, le Grand Anancy a choisi une méthode de construction collaborative et transversale.

Afin de faciliter l'appropriation des enjeux de développement durable et les spécificités des familles d'achats à enjeux, et faire émerger des propositions d'actions pertinentes, 6 ateliers ont été menés.

Après un premier **atelier de sensibilisation** aux achats durables destiné à l'ensemble des agents du Grand Anancy, **5 ateliers structurés en fonction des principales activités du Grand Anancy (bâtiment, mobilité, déchets, eau, produits et services transverses)** et regroupant les collaborateurs du Grand Anancy impliqués dans la gestion de marchés publics sur ces activités, les représentants de fonctions transverses clés et certains élus, ont été menés.

Ces ateliers ont permis de définir collectivement les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.



LES INCONTOURNABLES

Les marchés du Grand Anancy, en cohérence avec les politiques publiques menées par le Grand Anancy et les objectifs de développement durable, devront intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui seront traduits en clauses et critères et seront suivis dans leur exécution.

Il sera décidé, au cas par cas, des aspects sociaux, environnementaux ou innovants qu'il convient d'intégrer dans la passation d'un marché, en fonction de son objet et des objectifs visés.

A titre d'exemples, pourront être mobilisées lors de la rédaction des marchés, au titre de la politique d'achats durables du Grand Anancy, les typologies de considérations sociales et environnementales suivantes :

CONSIDÉRATIONS SOCIALES

- Insertion des publics éloignés de l'emploi,
- Soutien aux acteurs du secteur protégé et adapté,
- Soutien aux acteurs de l'ESS,
- Accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire,
- Recours au commerce équitable,
- Les marchés ou lots réservés.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Maîtrise des impacts des émissions de gaz à effet de serre,
- Recours aux écolabels,
- Maîtrise énergétique,
- Augmentation de la part des achats intégrant les enjeux d'économie circulaire,
- Allongement de la durée de vie et la réparabilité des produits,
- Utilisation de matériaux biosourcés,
- Modalités d'exécution des prestations (volume et nature des emballages, prestations de transport),
- Gestion responsable des déchets.



GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Le schéma entend favoriser l'implication de chacun des acteurs dans la mise en œuvre d'une commande publique responsable en renforçant l'information, la concertation et en prévoyant le suivi et l'évaluation de son exécution dans une démarche d'amélioration continue.

A cet effet, sa mise en œuvre sera suivie par un **COTECH** (comité technique) dédié, qui se réunira **3 fois par an**, et qui associera les responsables des différentes actions, les directions prescriptrices, des experts internes (environnement, économie circulaire, ESS...) et qui sera piloté avec le support et les outils de la coordination Achats et aura pour fonction :

- D'avoir une relecture régulière de la revue de programmation annuelle pour définir une stratégie sur les marchés à enjeux à venir,
- D'analyser les différents indicateurs,
- D'identifier les principales difficultés, formaliser des pistes de solution et les faire rapidement valider,
- De valider la pertinence des nouvelles initiatives proposées,
- De préparer le COPIL.



L'ensemble de la démarche sera piloté annuellement par un **COPIL** (comité de pilotage) présidé par la présidente du Grand Anancy, le vice-président en charge de l'administration générale et auquel seront associés des élus, le directeur général ainsi que les directeurs généraux adjoints du Grand Anancy.

Ce **COPIL** sera chargé :

- D'évaluer l'état d'avancement des actions du SPASER pour atteindre les objectifs fixés,
- Et de prendre les mesures correctives et adapter certains objectifs le cas échéant.

Une synthèse sera diffusée à travers les canaux de communication habituellement utilisés par le GRAND ANANCY. Au-delà des chiffres, cette communication régulière devra promouvoir les actions exemplaires.

Les conclusions de ce SPASER alimenteront le prochain SPASER 2027-2031.

AXE 1

SOLIDARITÉ : Le Grand Anancy S'engage pour une société plus inclusive

FICHE n°1

FACILITER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Utiliser la commande publique comme levier pour l'insertion professionnelle et sociale via le dispositif des clauses sociales, chantiers d'insertion et marchés réservés et pour favoriser l'accessibilité.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Orienter et réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion et inciter les opérateurs économiques à développer des partenariats avec ces secteurs.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Marchés réservés,
- Heures d'insertion minimum imposées,
- Critère de performance sociale de l'offre.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Nombre d'heures d'insertion,
- Nombre de marchés réservés au secteur du handicap et de l'insertion.

RESSOURCES

INTERNES

- Direction Mobilités,
- Direction Commande Publique,
- Direction Economie.

EXTERNES

- AMO « Facilitateur »,
- « lemarche.inclusion.beta.gouv.fr ».

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Utilisation d'entreprises d'insertion par l'activité économique (Tri-Vallées et Tri-Alpes pour les déchets, Seforest pour la gestion de sites),
- ✓ Utilisation des chantiers locaux d'insertion (CLI du GRAND ANNECY pour le broyage, entretien des sentiers de randonnée),
- ✓ Utilisation d'ESAT (prestations de lavage de gobelets, couches et gestion des totems).

OBJECTIFS	ACTIONS	DÉLAI
Référencer et faire connaître les structures aux acheteurs du GA	✓ Cartographie des structures par typologie (structures du secteur du travail protégé et adapté ; SIAE, ESS).	2023
Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique	✓ Acculturer les services au dispositif de l'insertion de clauses sociales dans leurs achats (heures d'insertion, critère de performance, marchés réservés...).	2024
	✓ Cartographier tous les ans les marchés à fort potentiel en matière d'insertion professionnelle.	2025
	✓ En 2023 : développer des clauses d'insertion sur 2 « marchés test » via l'intervention d'un facilitateur.	2024
	✓ Poursuivre l'utilisation des chantiers locaux d'insertion ou entreprises d'insertion (mobilier, palettes, déchets, gestion de sites, entretien EPU...).	2024
Diversifier les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique	✓ Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés de travaux, de prestations de services en vue d'élargir les publics bénéficiaires notamment aux femmes, seniors, jeunes diplômés, décrocheurs scolaires, travailleurs handicapés...	2026
Accroître le nombre de marchés réservés au secteur du handicap	✓ Identifier lors de l'analyse du besoin les marchés pouvant être réservés au secteur du handicap.	2025
	✓ Sensibiliser les prescripteurs sur l'outil « lemarche.inclusion.beta.gouv.fr » pour réaliser leur sourcing.	2025
Développer les spécifications sociales liées à l'accessibilité	✓ Prendre en compte l'accessibilité des personnes ayant un handicap lors de la conception de nos marchés.	2025



AXE 1

SOLIDARITÉ : LE GRAND ANNECY S'ENGAGE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

FICHE n°2

AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Limiter via les achats les impacts sur la santé et favoriser le bien-être au travail.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Développer et recenser les spécifications des cahiers des charges et clauses d'exécution qui favorisent le bien-être et la santé.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Réalisation de la charte chantier air climat (action 20 du PACTE pour le climat)
- ✓ Utilisation de produits Eco labellisés

FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Entretien des locaux,
- Vêtements de travail,
- Mobilier de bureau,
- Fournitures administratives,
- Prestations de travaux,
- Prestations traiteurs,
- Entretien des espaces verts.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Recours aux écolabels,
- Clause de progrès,
- Produits bio / produits durables et de qualité,
- Critère de performance sociale de l'offre,
- Critère de performance environnementale de l'offre,
- Respect de la charte chantier air climat.

OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Favoriser le bien-être au travail

- ✓ Prévoir des clauses de flexibilité sur les horaires dans les contrats déchéteries. **2024**
- ✓ Prévoir le travail en journée et/ou en continu pour le marché d'entretien des locaux. **2026**

Assurer la santé/sécurité des fournisseurs et usagers

- ✓ Intégrer des clauses de formation pour les prestations de service (TMS, dosage produits). **2025**
- ✓ Prévoir des spécifications préservant la santé des utilisateurs/amplifier l'approvisionnement en produits respectueux de la santé : **2025**
 - o Niveau émission acoustique,
 - o Limiter l'usage de COV (composés organiques volatils) dans les produits achetés,
 - o Privilégier l'usage de produits écolabellisé,
 - o Amplifier l'approvisionnement en denrées

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- % de spécifications sociales (formation, diversité...),
- % de produits écolabellisés,
- Nombre de marchés passés avec application de la charte chantier air climat.

RESSOURCES

INTERNES

- Directions concernées.

EXTERNES

- Maîtres d'œuvre.



AXE 1

SOLIDARITÉ : LE GRAND ANNECY S'ENGAGE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

FICHE n°3

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Mettre en lien les structures de l'ESS avec les acteurs du GRAND ANNECY.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Déployer la feuille de route de l'ESS du GRAND ANNECY via les achats.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Feuille de route ESS initiée,
- ✓ Ciblage sur l'alimentation et l'économie circulaire,
- ✓ Participation aux événements de l'ESS,
- ✓ Marché avec TRI VALLEES, acteur de l'ESS.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Marchés réservés.



OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Accroître la part des marchés publics attribués aux structures de l'ESS

- ✓ Identifier les marchés à fort potentiel en matière de soutien à l'ESS.
- ✓ Réserver des marchés au secteur de l'ESS.
- ✓ Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des entreprises de l'ESS à la commande publique.

2024
2024
2024

Faire connaître aux acteurs du GRAND ANNECY l'offre proposée par les structures de l'ESS

- ✓ Réaliser un sourcing des acteurs de l'ESS sur le territoire et mettre à la disposition des acheteurs une base de données /un référentiel des structures ESS (RTES – Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire).
- ✓ Développer des relations avec ESS'Team et SoluCir.

2024
2025

Faire connaître aux acteurs de l'ESS les besoins du GRAND ANNECY

- ✓ Publier aux têtes de réseau les besoins annuels.

2025



INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Nombre de marchés attribués au secteur de l'ESS.

RESSOURCES

INTERNES

- Chef de projet développement économique, social et durable.

EXTERNES

- Réseau ESS (ESS TEAM, SOLUCIR...),
- RTES.



AXE 1

SOLIDARITÉ : LE GRAND ANNECY S'ENGAGE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

FICHE n°4

AGIR CONTRE LES
DISCRIMINATIONS
ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Favoriser l'égalité des chances pour toutes et tous, en refusant systématiquement toute forme de discrimination.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Initier la prise en compte de l'égalité F/H et de la lutte contre les discriminations.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Rapport égalité hommes-femmes.



OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Œuvrer pour l'égalité femmes/hommes

- ✓ Selon le type de marché, intégrer une clause d'exécution (ou une clause de progrès) relative à l'égalité professionnelle, associée à des pénalités ou à des clauses incitatives (en visant les domaines dits « masculins » : travaux, déchets, transport...).
- ✓ Dès lors que l'objet du marché le permet :
 - Proposer aux soumissionnaires de s'engager sur des mesures relatives à l'égalité F/H et valoriser leurs propositions.
 - Intégrer des prescriptions obligatoires relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des conditions d'exécution du marché (formations relatives à la lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité F/H, l'existence d'un plan d'action pour l'égalité F/H dans l'entreprise, le recrutement de personnes favorisant la mixité professionnelle, la mise en place d'une référente ou d'un référent « harcèlement sexuel et agissements sexistes », ...

2026

2026

Lutter contre les discriminations notamment liées à l'âge (jeunes et seniors)

- ✓ Aborder la question de la discrimination à l'emploi dès le sourcing pour détecter les segments d'achat présentant des risques potentiellement liés aux discriminations.
- ✓ Intégrer une clause d'exécution (ou une clause de progrès) relative à la lutte contre les discriminations, associée à des pénalités ou à des clauses incitatives.

2026

2026

Pour les deux objectifs cités ci-dessus :

- Sélectionner, lors de la programmation des achats, les marchés pouvant faire l'objet d'une clause de lutte contre les discriminations et/ou de promotion de l'égalité.
- Intégrer dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).

2025

2026



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Clause de progrès (avec questionnaire au début du marché, engagement sur une démarche de progrès, questionnaire et bilan en fin de marché),
- Clause visant à améliorer les conditions de travail des seniors mobilisés pour l'exécution du marché et prévenir les situations de pénibilité de leur travail.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Nombre de marchés notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à l'égalité F/H,
- Nombre de marchés notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations.

RESSOURCES

INTERNES

- Direction des ressources humaines.

EXTERNES

- Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.



AXE 2

ÉCOLOGIE : Le GRAND ANNECY S'ENGAGE DANS La TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE n°5

Diminuer
L'EMPREINTE CARBONE
ET ÉNERGÉTIQUE
DE NOS ACHATS
ET PRÉSERVER
LES RESSOURCES
NATURELLES.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Limiter les impacts de nos achats sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques. Rendre nos achats compatibles avec la trajectoire de décarbonation inscrite au pacte pour le climat.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Définir et mettre en œuvre à court, moyen et long terme des actions concrètes de développement des achats visant à diminuer les impacts identifiés dans la cartographie des risques environnementaux du GRAND ANNECY.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Cartographie des risques environnementaux et sociaux du Grand Anancy,
- ✓ Adoption du PACTE pour le climat du GA,
- ✓ Achats de prestations traiteur avec des plats végétariens, produits bio, de mobilier PEFC, de papier recyclé, d'un broyeur électrique, de véhicules électriques (bus et voitures), de vélos, d'outils de compostage, de produits intégrant des matières recyclées,
- ✓ Optimisation des transports sur prestations déchets, critère tenant compte des kms parcourus, report modal.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Véhicules / Vélos,
- Travaux et prestations intellectuelles associées,
- Prestations traiteur,
- Mobilier de bureau,
- Fournitures administratives,
- Matériels informatiques,
- Nettoyage.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Recours aux matériaux biosourcés (imposé ou variante autorisée),
- Spécifications techniques : recours aux labels...
- Critère de performance environnementale de l'offre,
- Analyse de cycle de vie,
- Analyse du bilan carbone de l'offre (utilisation éco comparateur type SEVE),
- Conditions d'exécution de la prestation : livraison, emballages, gestion des déchets.

OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Diminuer notre empreinte carbone

- ✓ Définir une stratégie de décarbonation du parc roulant et amplifier l'acquisition de véhicules à faibles ou très faibles émissions (bioGNV- électrique-hydrogène, vélos/vélos-cargos).
- ✓ Demander les caractéristiques environnementales des produits achetés y compris via les centrales d'achat.
- ✓ Initier l'acquisition de biens en prenant en compte l'approche « coût du cycle de vie », bilan carbone lorsque cela est possible.
- ✓ Systématiser, dès que l'offre le permet, le recours aux éco-labels officiels ou reconnus par les pouvoirs publics.
- ✓ Engager les fournisseurs à minimiser l'impact en matière d'émission de GES des transports et livraisons (incitation aux modes alternatifs, à l'utilisation de véhicules à faibles émissions, éco conduite, etc...).

2025

Utiliser les plans de progrès pour sensibiliser les entreprises à l'empreinte carbone

- ✓ Développer la mise en œuvre de plans de progrès dans les marchés (réalisation d'une clause type).

2026

- ✓ Appliquer la charte chantier air climat.
- ✓ Choisir des maîtres d'œuvre capables de réaliser des ACV (analyse cycle de vie) d'un bâtiment, et s'assurer des compétences des maîtres d'œuvre en la matière, pour viser la réduction des consommations et de l'impact carbone.

Privilégier la sobriété énergétique dans les travaux de construction

- ✓ Intégrer des compétences en matière d'éco construction pour les maîtres d'œuvre.
- ✓ Étudier le recours aux labels dans les cahiers des charges (BBCA, Passivhaus, bâtiment biosourcé...).
- ✓ Intégrer systématiquement des dispositions visant à la réduction des consommations d'énergie et d'eau dans les marchés : procédés de construction.
- ✓ Développer l'utilisation de matériaux biosourcés.
- ✓ Privilégier le recours aux énergies renouvelables.

2026

Préserver les ressources naturelles

- ✓ Systématiser la prise en compte de la préservation de la biodiversité et des sols dans les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux et d'entretien d'espaces verts et naturels.
- ✓ Privilégier l'utilisation de bois issus de forêts durablement gérées notamment pour l'achat de papier et de mobiliers (labels FSC, PEFC...).
- ✓ Mettre en place des actions visant à la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.
- ✓ Intégrer des considérations environnementales concernant les rejets d'eaux usées, notamment dans les activités de nettoyage, ainsi que pour toute prestation ayant un impact sur l'utilisation et la qualité de l'eau.

2026

2025

2026

2026

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- BEGES (bilan d'émission de gaz à effet de serre-développement du SCOPE 3 – émission des produits et services achetés) du GRAND ANNECY,
- % de marchés notifiés sur l'année intégrant des considérations environnementales.

RESSOURCES

INTERNES

- Toutes les directions (y compris service commun du parc automobile).

EXTERNES

- Maîtres d'œuvre,
- Fournisseurs.



AXE 2

ÉCOLOGIE : Le GRAND ANNECY S'ENGAGE DANS La TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE n°6

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Utiliser les 7 piliers de l'économie circulaire dans nos achats (écoconception, écologie industrielle et territoriale, recyclage, consommation responsable, approvisionnement durable, allongement de la durée d'usage, économie fonctionnalité).

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Exigence de matières recyclées et recyclables dans certains CCTP (tuyaux, papier, bacs roulants...),
- ✓ Labels « Qualiplus » en matière de collecte de déchets et « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Filière de collecte des biodéchets,
- ✓ Mobilier upcyclé du Quai 225.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Intégrer des matières recyclées dans nos achats, acheter des produits recyclables et écoconçus, louer au lieu d'acheter et recycler ou réemployer.



OBJECTIFS	ACTIONS	DÉLAI
Intégrer des matières recyclées dans nos achats et utiliser des matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation en lien avec les objectifs de la loi AGECE (notamment art 58)	✓ Utiliser l'allotissement.	2024
	✓ Choisir des maîtres d'œuvre formés au réemploi, matériaux biosourcés...	2025
	✓ Prévoir des mesures incitatives dans les cahiers des charges promouvant le réemploi et/ou la réutilisation et/ou le recyclage des équipements, matériaux.	2024
Utiliser les éco-organismes pour le recyclage, donner à des associations, recycler les déchets de chantier	✓ Faire appel à VALDELIA pour la reprise du mobilier usagé.	2025
	✓ Amplifier la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics.	2026
Réparer et réutiliser	✓ Réparer les produits informatiques ou téléphoniques, les produits mécaniques (vélos, fournitures, mobilier...).	2025
	✓ Réutiliser le mobilier de bureau, les lampes.	2025
	✓ Rechercher une alternative pour réparer les pièces détachées des bacs roulants.	2024
Éviter le gaspillage	✓ Optimiser le nombre de convives afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.	2024
	✓ Réduire les déchets générés par l'acte d'achat (en application du plan local de prévention des déchets).	2025
	✓ Éviter le suremballage et favoriser les achats en vrac.	2024
Diminuer l'impact du numérique	✓ Optimiser le nombre d'équipements informatiques et téléphoniques.	2025
	✓ Prendre en compte lors de l'achat l'impact environnemental des logiciels et des sites web.	
	✓ Favoriser le matériel reconditionné, l'indice de réparabilité, les labels...	

FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Plan de progrès pour augmenter la part des achats intégrant des enjeux d'économie circulaire,
- Critère de performance environnementale de l'offre,
- Clauses incitatives.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- % marchés intégrant une considération environnementale,
- Nombre de marchés utilisant des produits recyclables, recyclés, reconditionnés, ou issus du réemploi (article 58 loi AGECE),
- % de produits informatiques écolabellisés, réparés, reconditionnés...

RESSOURCES

INTERNES

- Toutes directions.

EXTERNES

- Réseau ESS,
- Plateformes de réemploi.



AXE 3

**TERRITOIRES:
Le GRAND ANNECY
S'ENGAGE POUR
LES PME ET TPE
ET PARTICIPE AU
DEVELOPPEMENT
DES FILIERES**

FICHE n°7

Rendre la
commande PUBLIQUE VISIBLE
ET ATTRACTIVE / SIMPLIFIER
La VIE DES TPE ET PME
/ FAIRE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE UN VECTEUR DE
DYNAMISATION DU TERRITOIRE
AU PROFIT DES TPE ET PME.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Rendre accessible la commande publique aux PME/TPE.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Communication des appels d'offres sur le site internet,
- ✓ Création d'un poste de coordination achat,
- ✓ Réunion avec les fournisseurs à la direction de l'EAU.



SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Agir sur la commande publique pour la rendre plus attractive et compréhensible pour l'ensemble des opérateurs économiques.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

Sans objet.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Événement organisé,
- Réalisation de la programmation/planification annuelle des besoins et des marchés,
- % de TPE/PME attributaires.

RESSOURCES

INTERNES

- Toutes directions.

EXTERNES

- Fournisseurs,
- Fédérations professionnelles,
- Réseau des acteurs de l'ESS.

OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Anticiper nos achats

- ✓ Planifier en début d'année une réunion de programmation des besoins avec chaque Direction. 2024
- ✓ Créer un outil de programmation. 2023

Rendre la Commande Publique visible et accessible

- ✓ Organiser un événement pour les entreprises. 2024
- ✓ Mettre en place une page commande publique à destination des entreprises sur le site internet. 2024
- ✓ Publier sur notre site internet la programmation en amont de la publication des marchés publics. 2023

Créer un partenariat avec les opérateurs économiques

- ✓ Développer des échanges avec les chambres consulaires et les fédérations pour partager notre politique achat. 2025

Accompagner les TPE et les PME

- ✓ Mieux allouer afin de susciter la plus large concurrence et permettre aux entreprises quel que soit leur taille ou degré de spécialisation d'accéder à la commande publique. 2023
- ✓ Fixer dans les procédures adaptées des délais de réponse moins contraignants afin de faciliter l'élaboration d'une offre pertinente et cohérente. 2024
- ✓ Recourir autant que possible à la négociation. 2024
- ✓ Assouplir et simplifier les documents de consultation (notamment pour faciliter la constitution de groupements momentanés d'entreprises, pour faciliter le recours à la sous-traitance...). 2024
- ✓ Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision...). 2025
- ✓ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la commande publique destinées aux TPE/PME.



AXE 3

TERRITOIRES: Le Grand Anecy S'engage pour LES PME ET TPE ET PARTICIPE au DEVELOPPEMENT DES FILIÈRES

FICHE n°8

Mieux connaître les FOURNISSEURS et ORIENTER la POLITIQUE achat vers l'INNOVATION et LES FILIÈRES, NOTAMMENT DU TERRITOIRE / ACCOMPAGNER LES TPE ET PME POUR FAIRE FACE AUX GRANDES TRANSITIONS.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Assurer une cohérence sur le territoire entre le développement économique et les achats du Grand Annecy.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Ce chantier vise à identifier les leviers qui permettront d'ouvrir plus largement des marchés du Grand Annecy (y compris aux solutions innovantes) en :

- **Développant le sourcing,**
- **Et en établissant avec les filières des stratégies de développement des fournisseurs.**

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Achat de vélos à une entreprise locale OKLO, transporteur local pour déplacement consignes vélos,
- ✓ Optimisation des transports déchets pour des lieux plus proches.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- **Toutes familles d'achat.**

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- **Allotissement,**
- **Variantes autorisées,**
- **Marché innovant sans mise en concurrence < 100 K€.**

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- **Procédure de sourcing en place,**
- **Nombre de procédures « achat innovant ».**

OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Développer le sourcing et qualifier les fournisseurs

- ✓ Former les acheteurs au sourcing. **2023**
- ✓ Développer un outil de sourcing. **2023**
- ✓ Présenter les résultats du sourcing en CAO pour les marchés jugés importants. **2024**
- ✓ Mettre en place une fiche « Faites-vous connaître » sur le site internet du GA. **2025**

Développer les achats innovants

- ✓ Utiliser la procédure achat innovant en gré à gré pour les marchés inférieurs à 100 k€. **2023**
- ✓ Réaliser un travail commun avec la Direction de l'Economie pour identifier les filières. **2025**

Identifier les filières stratégiques

- ✓ Cibler en particulier les filières contribuant à la transition écologique et sociale conformément aux objectifs du PACTE pour le climat. **2025**

RESSOURCES

INTERNES

- Toutes directions.

EXTERNES

- Fournisseurs.



AXE 4

économie: Le GRAND ANNECY S'ENGAGE DANS La SOBRIÉTÉ

FICHE n°9

OPTIMISER
LE BESOIN
ET RATIONNALISER
OU MUTUALISER.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans le contexte de sobriété, le besoin doit être analysé afin de le supprimer, le réduire ou l'optimiser.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Questionner le besoin et identifier les possibilités de mutualisation.



CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Dimensionnement des réseaux de tuyaux au juste besoin (direction eau potable).



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Cahier des charges fonctionnel.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Fiche de lancement de marché en place,
- Nombre de nouveaux marchés transversaux,
- Mise en place d'outils en ligne pour les services.



OBJECTIFS	ACTIONS	DÉLAI
Questionner le besoin et le définir fonctionnellement	✓ Mettre en place des espaces de discussion, échanges, animations autour de la thématique pour que le questionnement sur les aspects « développement durable » devienne un réflexe.	2025
	✓ Planifier et programmer les besoins d'achat, mutualiser et regrouper les besoins (marchés transversaux, groupements de commandes, UGAP, etc...).	2025
	✓ Rationnaliser et standardiser les besoins et leurs modalités de traitement, organiser et structurer l'exécution des marchés.	2025
	✓ Mutualiser les besoins, les définir et les coordonner à l'échelle de la collectivité.	2026
	✓ Développer l'analyse fonctionnelle et former les acheteurs à cette approche.	2026
Elaborer des outils de référence et adopter une organisation	✓ Intégrer les dimensions sociales et environnementales dès la programmation des achats et fiabiliser la mesure des objectifs.	2025
	✓ Refondre la fiche lancement marchés avec pointage des considérations environnementales et sociales.	2023
	✓ Élaborer des fiches-outils thématiques et pratiques.	2025



RESSOURCES

INTERNES

- Toutes directions.

EXTERNES

- Fournisseurs.



AXE 4

économie: Le GRAND ANNECY S'ENGAGE DANS La SOBRIÉTÉ

FICHE n°10

DÉVELOPPER La PERFORMANCE DES ACHATS.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Assurer que l'achat soit performant sur les dimensions économiques, environnementales et sociales, à chaque étape du processus achat.

SYNTHÈSE DE L'ACTION À RÉALISER

Développer le coût du cycle de vie (coût global + externalités) ou a minima le coût global (coût achat + coût utilisation + coût maintenance et fin de vie) et le suivi des marchés.

CE QUI EST RÉALISÉ

- ✓ Marché EPI : prise en compte du coût global,
- ✓ Analyse de durabilité sur les tuyaux.



FAMILLES D'ACHAT CONCERNÉES

- Toutes familles d'achat.

EXEMPLES DE CLAUSES MOBILISABLES

- Indiquer que la collectivité se réserve le droit de négocier lorsque cela est autorisé,
- Analyse cycle de vie / critère coût global de l'offre,
- Critère performance environnementale de l'offre : allongement de la durée de vie et réparabilité des produits,
- Maîtrise énergétique.

INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

- Nombre d'agents formés aux achats durables,
- Nombre d'agents formés aux techniques de négociations,
- Nombre de bilans de marchés effectués,
- Nombre de marchés analysés en coût global,
- % de marchés avec négociation / gains réalisés.

RESSOURCES

INTERNES

- Tous.

EXTERNES

- AMO clauses sociales,
- Fournisseurs.

OBJECTIFS

ACTIONS

DÉLAI

Raisonner en coût du cycle de vie ou a minima en coût global

- ✓ Prendre en compte la durabilité et la réparabilité des produits achetés, le niveau de consommation énergétique lors de l'usage et la fin de vie.
- ✓ Initier l'analyse en coût global pour l'évaluation des offres (achat / maintenance / consommables / coût des fluides).

2025

2026

Assurer le suivi des dispositions du marché y compris les dispositions environnementales et sociales

- ✓ Mettre en place une trame homogène de suivi de marché.
- ✓ Développer progressivement des bilans de marchés (via l'élaboration d'une fiche-type).

2024

2024

Simplifier et négocier dès que cela est possible

- ✓ Développer une culture de la négociation.
- ✓ Anticiper les procédures et les montages juridiques permettant le recours à la négociation (« petits lots », marchés négociés, procédures adaptées).
- ✓ Négocier avec les fournisseurs à chaque fois que la réglementation le permet / accompagner les services dans cette démarche (création d'une fiche-outil).

2025

2025

2025

Faire monter en compétences les agents sur les achats durables / Mise en place d'un plan de formation

- ✓ Former des agents à l'insertion et au handicap via le marché d'AMO « clauses sociales ».
- ✓ Poursuivre la professionnalisation des acheteurs en matière de prise en compte des enjeux de transition écologique dans les achats.
- ✓ Intégrer dans les fiches de poste la fonction de suivi des marchés et la connaissance des achats durables.

2025

2025

2025

Annexe 1

RÉALISER UN ACHAT DURABLE



ÉTAPE

APPROCHE ACHAT DURABLE

PROGRAMMATION ACHAT

Permet l'anticipation des procédures, d'organiser l'activité des services techniques et supports et de donner de la visibilité aux opérateurs économiques sur nos achats.

- Sourcing des entreprises engagées dans une démarche RSE,
- Intégrer la dimension sociale et environnementale en définissant les enjeux RSE de l'achat envisagé,
- Evaluer les risques notamment concernant les conditions de fabrication, l'origine des matériaux, les conditions de réalisation.

DEFINITION ET EXPRESSION DU BESOIN

via un travail collaboratif entre services opérationnels et services supports.

- Recherche du juste besoin/réévaluation du besoin et limitation de la reconduction systématique/ questionnement systématique : le besoin est-il réel ? peut-on louer ou réparer ?...
- Objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales à intégrer,
- Recherche des labels garantissant une plus-value sur l'acte d'achat.

SOURCING ENTREPRISES

Analyse du marché fournisseur et de l'offre disponible.

- Repérage des opportunités techniques Via des études de marché.

ELABORATION D'UNE STRATEGIE ACHAT

Recherche du coût optimal (juste besoin), Remise en question à chaque renouvellement de marché.

- Choix des leviers « développement durable » à activer : critères, spécifications techniques, conditions d'exécution de la prestation,
- Raisonnement a minima en coût global.

REDACTION DU CAHIER DES CHARGES/LANCEMENT DE LA PROCEDURE MARCHES PUBLICS

Respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement entre les candidats et de transparence tout au long de la procédure achats.

- Choix d'une procédure et de critères d'attribution favorisant l'accès aux candidats les plus engagés dans une démarche RSE,
- Recours à l'allotissement pour ouvrir aux TPE/PME,
- Rédaction ouverte pour laisser place à l'innovation,
- Privilégier l'approche fonctionnelle (raisonnement en termes de fonctionnalités attendues et non de produits),
- Autoriser les variantes.

ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Critères lisibles pour les candidats, Cadres de réponses pour les offres des candidats, adaptés et en cohérence avec les critères choisis, facilitant la comparaison et la notation des offres Ponderation des critères objective basée sur la complexité de l'achat et du marché fournisseurs.

- Attribution points sur critères éco-responsables / ecolabels...
- Analyse en coût global ou cycle de vie lorsque cela est possible.

SUIVI DU MARCHÉ ET EVALUATION ACHAT

Performance fournisseur évaluée sur la qualité des prestations et la capacité d'exécution du prestataire dans le temps, Performance achats évaluée de manière périodique, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue et de maîtrise des risques.

- Exemples :
- Usage du bien optimisé en évitant la surconsommation et en optimisant son utilisation ou sa durée de vie notamment,
 - Gestion de la fin de vie des produits utilisés en privilégiant leur réemploi lorsque cela est possible ou en les incorporant dans les bonnes filières collecte/tri en vue d'un recyclage.

Annexe 2

LISTE DES SIGLES UTILISÉS



- **ACV** : analyse du cycle de vie.
- **AGEC** : loi anti gaspillage pour une économie circulaire.
- **AMO** : assistant à maîtrise d'ouvrage.
- **BBCA** : label bâtiment bas carbone.
- **CAO** : commission d'appel d'offres.
- **CCAG** : cahier des clauses administratives générales.
- **CCTP** : cahier des clauses techniques particulières.
- **CLI** : chantier local d'insertion.
- **COFIL** : comité de pilotage.
- **COTECH** : comité technique.
- **COV** : composés organiques volatiles.
- **EPU** : eaux pluviales urbaines.
- **ESS** : économie sociale et solidaire.
- **GES** : gaz à effet de serre.
- **ODD** : objectifs de développement durable.
- **PEFC** : programme de reconnaissance des certifications forestières.
- **PME** : petites et moyennes entreprises.
- **PNAD** : plan national pour des achats durables.
- **RTES** : réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire.
- **SIAE** : structures d'insertion pour l'activité économique.
- **SPASER** : schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.
- **TMS** : troubles musculo squelettiques.
- **TPE** : toute petite entreprise.
- **UGAP** : union des groupements d'achat public (centrale d'achat).
- **EPI** : équipement de protection individuelle.